



ACTIONS SENTINELLES

Dénoncer les infractions liées à la destruction d'habitats ou d'espèces protégées sont des actions auxquelles vous pouvez prendre part depuis chez vous.

La Côte-d'Or subit régulièrement des atteintes aux espèces protégées. La LPO s'est constituée à plusieurs reprises partie civile grâce à l'aide des bénévoles qui ont pu préparer et porter les dossiers devant les tribunaux.

La LPO souhaite également recueillir des informations sur des actions non illégales mais aberrantes pour la protection des oiseaux, telles que la destruction de haies, les coupes forestières en période de reproduction, etc. Nous avons donc besoin de sentinelles pour nous transmettre toutes les informations (observations de terrain, coupures de presse...) indispensables à notre action.



ACTIONS SENTINELLES

Constater les atteintes à l'environnement

Des projets d'aménagements urbains ou de constructions peuvent être initiés en ignorant les conséquences environnementales qu'ils pourraient entraîner.

Actions

Signaler les atteintes faites à l'environnement et envoyer des courriers ;
Répondre aux appels à pétition de la LPO ;
Donner votre avis dans les enquêtes publiques ;
Suivre les démarches juridiques qui en découlent.



Destruction de bocage favorable à la Pie-grièche à tête rousse

Secteur géographique

Près de chez vous

Niveau

Activité physique : 

Connaissances naturalistes : 

Connaissances LPO : 

Période : toute l'année